EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS MUNICIPAUX **- COMMUNE DE FONSORBES -** *Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch*		
Thème	**6.1 - POLICE MUNICIPALE**	Arrêté du 16 décembre 2025 Acte n° **PM 2025-181**
Objet	Autorisation exceptionnelle d'ouverture d'un débit de boissons à titre temporaire.	

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Madame Le Maire de la commune de FONSORBES,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2,

Vu le Code de La Santé Publique, et notamment ses articles L.3334-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,

Vu l'arrêté municipal PM 2022-41 relatif à la réglementation sur le bruit,

Vu la demande en date du 15 décembre 2025 formulée par L'Association « OUEST TOULOUSAIN BASKET »,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'Association « OUEST TOULOUSAIN BASKET » représentée par Monsieur GIZARD Alain Co-Président organise le « Tournoi de Basket 3 X 3 » qui aura lieu à Fonsorbes, au Gymnase de Cantelauze, **le samedi 24 janvier 2026 de 09h00 à 20h00.**

ARTICLE 2 : L'Association donne mandat à Madame GRENIER Nathalie, titulaire du Permis d'Exploitation pour l'Association « OUEST TOULOUSAIN BASKET », pour la vente de boissons du 3ème groupe à l'occasion de cette manifestation.

ARTICLE 3 : Cette autorisation est limitée à 10 par an.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera exécutoire après publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr

COMMUNE DE FONSORBES	**ARRÊTÉ MUNICIPAL** du 16/12/2025 - Acte n° PM 2025-181 page 2/2
Thème :	6.1 - POLICE MUNICIPALE
Objet :	Autorisation exceptionnelle d'ouverture d'un débit de boissons à titre temporaire.

ARTICLE 7 : La Gendarmerie de Saint-Lys et La Police Municipale de Fonsorbes sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Madame La Maire

Françoise SIMÉON

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Arrêté publié sur le site Internet de la collectivité le 17 DEC. 2025